Jour de séance 4 le vendredi 23 octobre 2026

*9 h*

Prière.

La présidente de la Chambre présente Michel Litalien, le nouveau sergent d'armes.

---

La présidente présente les pages pour la session. Les nouveaux pages sont les suivants : Daniella Amoussi, de Montréal, au Québec ; Madeline Brisson, de Fredericton ; Zachary Girard, de Saint-Basile ; Anamul Haque, de Sylhet, au Bangladesh ; Lima Samim, de Kaboul, en Afghanistan ; Vanessa Thompson, de Riverview.

Les pages suivants reprennent du service : Isabella McHardie, de Fredericton ; Taylor Carr, de Burton, page en chef.

---

La présidente dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de l'audit indépendant des états financiers du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.

---

M. M. LeBlanc, le leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

---

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^me^ Wilcott, appuyée par M. Doucet, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 20 octobre 2026

À Son Honneur,
l'hon. Louise Imbeault,
lieutenante-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous

serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit.

Après un certain laps de temps, la présidente interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 14 h.